

que vos ennemis étrangers n'ont pû faire.

Je prie Dieu de diriger toutes vos délibérations pour sa gloire, & pour le bien de mon peuple.

VIII. Après que la Reine se fut retirée, & que les Communes furent retournées dans leurs Chambres; on délibéra dans l'une & l'autre, sur les adresses de félicitation & de remerciement qu'on devoit présenter à Sa M. Mais celle des Communes la résolution fut prise d'un commun contentement: mais dans celle des Seigneurs, il s'y éleva quelque contestation, sur ce que quelques uns de la faction des Wigs, objectèrent qu'on s'étoit attendu, que la Paix seroit générale; mais qu'il paroïssoit qu'elle n'étoit que particulière. Le parti contraire répondit; qu'à la vérité la Paix n'étoit pas universelle; mais qu'elle ne l'aïssoit pas d'être générale, puis que la plus grande partie des Alliez l'avoit signée; enfin à la pluralité de 75. voix contre 43. il fut résolu que la Paix étoit générale, & que l'adresse de remerciement en seroit présentée à Sa M. ce qui fut exécuté le 22. Avril en ces termes.

MADAME.

C'Est avec la plus grande joye & une extrême satisfaction, que nous, les très humbles & très fidèles sujets de V. M. les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers, assemblez en Parlement, remercions très humblement V. M. de sa Harangue, & d'avoir communiqué à son Parlement la conclusion de la Paix. Nous espérons, qu'avec la benediction de Dieu

Contestations élevées dans la Chambre haute, excitées par les Wigs au sujet de la Paix.

Adresse de la Chambre haute pour les remerciemens de la Paix.